

N° 23

Le

Septembre 1918

Journal des Soldats Blessés aux Yeux

Ce Journal, qui paraît une fois par mois, n'est pas mis dans le commerce

Il est exclusivement réservé aux soldats blessés aux yeux, à qui il est envoyé gratuitement, et aux personnes qui s'intéressent à eux

DIRECTEUR-GÉRANT

M. BRIEUX, de l'Académie française

26, Rue Victor-Massé, Paris



ADMINISTRATION

26, Rue Victor-Massé, 26
PARIS

Liste des Donateurs du 1^{er} au 31 août 1918

Sommes recueillies par Mlle R. Godehaux,
 San-Francisco 3.947 00
 M. J. Barnechea, Irun (Espagne) 4.464 00
 Une alsacienne 1.000 00
 Mlle B. Cahen, San-Francisco 570 00
 Mlle J.-A. Tondau, San-Francisco 525 00
 Souscription des usines P. Schmitt, Levallois-Perret 516 00
 M. M. Moureaux H. Porte et Cie, Maisons-Alfort 500 00
 Mme André Simon, Romorantin 500 00

L'Obole des Petits Amis du Soldat aveugle et les jeunes filles de l'Ecole Suisse d'Alexandrie, 300 fr. — Mme E. Desroziers, Vierzon-Forges (Cher), 5 fr. — Anonyme, 25 fr. — Mme Chabrier, Oloron-Sainte-Marie (B.-P.), 25 fr. — M. Th. Meylau, New-York City, 40 fr. — M. et Mme Ch. Lemesle, Lesgnan (Gironde), 20 fr. — Les élèves de l'Ecole de Filles de Claret, Toulon, 20 fr. — M. P. Vincent, Arles, 200 fr. — Les fillettes de l'Ecole St-Roch, Toulon, 45 fr. — M. le commandant Lemoine, Marseille, 50 fr. — Mme veuve A. Helbronner (Calvados), 20 fr. — M. Dodu, Tours, 20 fr. — M. L. Lévy, Paris, 400 fr. — M. P. Marchand (Loire), 25 fr. — Les élèves de l'Ecole de Filles de la rue Nicolas-Chorier à Grenoble, 50 fr. — Mme D. Hol and, Paris, 20 fr. — M. P. Gervais, Agay (Var), 20 fr. — Mlle F. Fortnum, Fougères, 50 fr. — Miss Anna Robson, Lancaster, Angleterre, 125 fr. — Mme Jacquemart, Paris, 5 fr. — M. le médecin-major Colin, Montpellier, 20 fr. — Mme Sanderson Mongin, Victoria B. C. Canada, 81 fr. 30. —

Mme veuve Mansard, Tours, 100 fr. — Mme Meyrueis, Saint-Avertin (I.-et-L.), 40 fr. — M. Emilio Fabra, Buenos-Aires, 25 fr. — Ml des Logis L. Saurel, Pont-Saint-Esprit, 50 fr. — Miss Fanny P. Mason, Boston, 40 fr. — M. Gumprich, Puteaux, 20 fr. — Mme la comtesse Ducos, Paris, 5 fr. — M. A. Sourice, sergent de la Direction du Service de Santé, 5 fr. — M. le capitaine A. Pavie, Q. G. de la division, S. P., 75, 400 fr. — Mme Brieux, Luis North Chine, 41 fr. — M. John M. Slaton, Atlanta G. A., 25 fr. — Mlle Triviot, Lyon, 5 fr. — Mlle L. Jarzuel, Dakar, 30 fr. — Mme Nasra, Tantah, Egypte, 125 fr. — Mlle Marthe Régnier, Paris, 800 fr. — M. Chauzier, Angers, 20 fr. — M. Costa, adjudant, 1^{er} R. M. A., S. P., 103, 5 fr. — Mlle Villadier, Nogent-sur-Seine, 10 fr. — Laura M. Smith, P. M. Montour, Iowa, 5 fr. 50. — M. Berile J. Allen, Sacramento, Calif., 5 fr. 50. — The Surgeon Général, Washington, 40 fr. — Un poilu, 25 fr. — M. Dubreuil à Mengous, Tunisie, 5 fr. — M. F. Churibini, Chicago, 54 fr. — Mme Maria Pourniche, Berkeley, Calif., 16 fr. — Collecte faite au cours d'une matinée organisée par les Poilus du capitaine Gautier, à Moissy-Cramayel, 40 fr. — Mme Bartel, Pau, 100 fr. — Mme Grispois, Le Havre, 5 fr. — Mme Deck, Le Havre, 5 fr. — Mme Launay, Le Havre 40 fr. — Mme Cremer, Le Havre, 20 fr. — Mme Godet, Le Havre, 400 fr. — Mme Odinet, Le Havre, 25 fr. — Mme Hasselmann, Le Havre, 10 fr. — Mme Le Roux, Le Havre, 5 fr. — Mlle Viennot, Cravant (Yonne), 25 fr. — B. E., 400 fr. — M. R. Dade, 82^e rég. inf., Montargis, 20 fr. — "Remerciements", 100 fr.

Liste des Souscriptions transmises par les Annales (Août 1918)

Don de Reconnaissance U. B., Nîmes.....	1000 00
Les élèves de l'école supérieure de Romans (Mme Terral, directrice).....	706 63

Mme Moyaux, Nossi-Bé, Madagascar, 10 fr. — M. Fontaine, St Gratien, 5 fr. — Mlle Binvignat, Les Fourgs (Doubs), 10 fr. — M. Brecquehais, Vernon (Eure), 20 fr. — Mme Pfenmager, Bâle, 5 fr. — Mme Couchon, Colombes, 10 fr. — M. Lapierre, Villefranche, 25 fr. — M. Bulot, Paris, 20 fr. — M. Ranbaud, Paris, 20 fr. — M. Lany, au Caire, 200 fr. — Anonyme, 5 fr. — Mme Maury Carret d'Aude (Aude), 10 fr. — En Souvenir de son fils unique, 100 fr. — Une auvergnate, 5 fr. — Mlle Buhler, Béziers, 5 fr. — *L'Illustration*, transmis par M. Dayras, Frausse-he (Creuse), 4 fr. 30. — Mlle Dufour, Evian-les-Bains, 20 fr. — Les élèves de l'Ecole de Filles du Pont au Las, Mme Grimaud, directrice, à Toulon, 40 fr. — M. Pierron, Nantua, 20 fr. — Mme Mesnier, La Rochelle, 5 fr. — Les élèves de Mme Brunet, directrice du Cours Saint-André, à Grenoble, 50 fr. — Une jeune éprouvée, 50 fr. — Mles Suzanne et Denise Rollin, 10 fr. — Les élèves de Mme Papon, Mams (Cantal), 27 fr. — Mlle Noiro, Eaubonne, 5 fr. — Barcelonnette N. D., 20 fr. — Mme Fayon, Castres, 30 fr. — Mlle Lair, Alger, 100 fr. — Mlle Rudel Aren (B. P.), 3 fr. — M. Dages, S. Sever, 20 fr. — Les élèves de l'Ecole de Filles de Mme Grandjean, institutrice à Cuxac, 35 fr. — Mme Papineau Couture, Montréal, 100 fr. — Mme Chalaud, 17 fr. — M. Archimbaud, Arles-s.-Rhône, 100 fr. — Le Goff, transmis par Mlle Guyomarch, la Roche-Derrières, 10 fr. — M. E. Bonlignaud, Saint-Palais du

Permanent Blind Relief War Fund for Soldiers and Sailors

(Fondé par M. et Mme GEORGE KESSLER)

ENTREPOT DE MATIÈRES PREMIÈRES

Hôpital bénévole 23 bis, ROCHECORBON (Indre-et-Loire)

NOTE DU MAGASINIER

LE VIEUX FLEMMARD DE MAGASINIER.

(Voir le tarif à la page suivante.)

L I S T E
DES
MATIÈRES PREMIÈRES EN MAGASIN
avec prix en vigueur jusqu'au 15 octobre 1918

Chiendent	Fr.	7	" le kilo	Manche balai	Fr.	45	" le cent
Coco		4	" —	Morue		22	" —
Ficelle		13	" —	Navettes cint. 17/5		14	" —
Tampico blanc peigné ...		3	70	—	Navettes cint. 19/5	16	" —
Tampico brut		3	25	—	Navettes cint. 19/6	18	" —
Balayettes 2 rangs		20	" le cent	Parisiennes		13	" —
Blanchisseuses		14	" —	Patte coco 18		55	" —
Brescias 5/11		40	" —	Patte coco 20		60	" —
Brescias 5/13		44	" —	Patte coco 22		65	" —
Brosses à ongles		19	" —	Patte coco 24		70	" —
Brosses en S 21		31	50	—	Teinturier	33	" —
Cantonniers 36		100	" —	Tonneau 17		25	50
Cantonniers 40		105	" —	Tonneau 19		28	" —
Crinières 56 trous		33	" —	Tonneau 21		30	" —
Crinières gougées 70 tr... <td></td> <td>40</td> <td>" —</td> <td>Tonneau 21 2 cordons ..</td> <td></td> <td>33</td> <td>" —</td>		40	" —	Tonneau 21 2 cordons ..		33	" —
Cure-casseroles		53	" —	Versés 28 trous		9	" —
Ecrevisses		22	" —	Versés 32 trous		10	" —
Garde-robe 1 pièce		11	" —	Versés 40 trous		11	" —
Garde-robe 2 pièces		40	" —	Violons 17 cinq rangs ..		12	" —
Hollandaises goug		17	" —	Violons 19/5		15	50
Lave-pont 10		50	" —	Violons 21/5		18	" —
Lave-pont 12		55	" —	Violons pointus		20	" —
Lave-pont 14		60	" —	Laveuse armée		25	" le cen

Le Journal des Soldats Blessés aux Yeux

Le "Journal des Soldats Blessés aux Yeux" n'est pas mis dans le commerce : il est adressé gratuitement à tous ces blessés, et aux souscripteurs de vingt francs au moins.

Nous faisons appel à la collaboration de tous, sous forme de critiques, de conseils ou d'articles.

Vingt francs par mois

Pour avoir droit à l'indemnité de 20 francs par mois allouée par une loi récente, il faut :

1^o Etre titulaire d'une pension inférieure à 1.560 fr., ou d'une gratification renouvelable égale ou supérieure à une invalidité de 60 p. 100.

Et, de plus :

2^o Etre marié,
ou avoir à sa charge un ou plusieurs enfants pour lesquels on ne reçoit aucun secours ;

ou être âgé de plus de soixante ans ;

ou être incapable, par insuffi-

sance de forces physiques, de tenir un emploi ou de faire un travail pouvant procurer des ressources supplémentaires.

Donc, pour nos camarades, simples soldats, retraités n° 1 qui touchent une pension de 1.200 fr. ou par ceux qui sont titulaires d'une gratification renouvelable d'au moins 600 fr., le droit est incontestable, s'ils sont mariés, ou s'ils ont des enfants à leur charge.

Le paiement a lieu en même temps que la pension ou la gratification.

Quelles sont les démarches à faire ?

Il suffit d'adresser au maire de sa résidence une demande conforme au modèle suivant :

Le soussigné, Nom..... Prénoms.....
Demeurant à....., rue....., n°.....
Né à.... (département d....), le.... 18..

Situation de famille (marié, veuf, divorcé ou célibataire), ayant à sa charge les enfants dont les noms suivent et pour lesquels il ne reçoit aucun secours :

1°....., né le....., à.....
2°....., né le....., à.....
3°....., né le....., à.....
4°....., né le....., à.....

demande le bénéfice de l'allocation temporaire aux petits retraités de l'Etat et déclare que ses seules ressources sont les suivantes :

Pension..... n°..... de.....

Gratification renouvelable... n°... de... et sont insuffisantes pour lui permettre de subvenir à ses besoins ;

Qu'il ne possède aucune pension autre que celles indiquées ci-dessus ;

Que ses forces physiques le rendent incapable de tenir un emploi ou de faire un travail pouvant lui procurer des ressources supplémentaires.

Certifié sincère et véritable :

A....., le..... 1914

(Signature du requérant.)

La demande doit être accompagnée du titre de pension ou de gratification. Elle sera transmise par le maire au sous-préfet. Il est recommandé au sous-préfet de veiller à ce que ce titre soit rendu à son propriétaire en temps utile pour toucher le prochain terme de la pension ou de la gratification.

L'examen de la demande se fait par la commission cantonale, dont la décision est susceptible de recours devant la commission d'arrondissement et la décision de celle-ci devant la commission supérieure.

Pour les aveugles ou quasi-aveugles, mariés, il ne peut y avoir de contestation, je le répète.

Il ne peut y en avoir non plus pour les veufs ou célibataires ayant la charge d'un ou de plusieurs enfants.

Mais

Mais il se pourrait qu'il y en eut pour les simples célibataires.

Nous conseillons à ceux-là — s'ils ne sont ni hospitalisés, ni dans une école de rééducation — de faire leur demande tout de même, *en disant que leur état physique les empêche de se procurer des ressources suffisantes.*

Si on leur répond par un refus, ils m'écriront et je leur enverrai le modèle de la lettre à adresser à la commission d'arrondissement.

Voilà la bonne nouvelle que je suis heureux de vous apporter aujourd'hui, et que vous auriez connue plus tôt si j'avais pu me procurer plus tôt les renseignements et les précisions indispensables.

BRIEUX.

AVIS

Prière à nos camarades, lorsqu'ils nous écrivent, de vouloir bien nous rappeler leur adresse actuelle. Cela évitera à nous des recherches, à eux un retard dans la réponse attendue; et ainsi tout le monde y gagnera.

Remboursement du prix des médailles militaires

Lorsque vous avez reçu la médaille militaire, gage de la reconnaissance du pays pour le sacrifice que vous lui avez fait, un règlement ancien voulait que le prix de l'insigne vous soit retenu au moment du paiement du premier arrérage. Si pareille mesure peut se comprendre en temps de paix pour des médailles décernées à l'ancienneté de service, il n'en est plus de même dans les circonstances actuelles. C'est ce qu'a compris le ministre de la Guerre qui, par décret, a annulé le remboursement de la valeur de la médaille.

Cette mesure ne s'applique pas seulement aux médailles qui seront concédées dans l'avenir, mais aussi à toutes celles qui l'ont été depuis le début de la guerre. Elle vous intéresse donc presque tous et vous êtes en droit de réclamer le remboursement du prix de l'insigne qui vous a été retenu au moment du paiement de votre premier semestre de pension. Pour obtenir ce remboursement, vous devrez en faire la demande à la Sous-Intendance de votre résidence.

Voici la circulaire du ministre de la Guerre relative à cette question :

Paris, le 10 août 1918.

Un décret du 9 avril 1918 a abrogé celui du 9 novembre 1852 qui prescrivait que la valeur de la médaille militaire serait imputée sur la première annuité à payer aux titulaires.

L'insigne de la médaille militaire sera en conséquence délivrée gratuitement à l'avenir.

La valeur qui en a été retenue sur les arrérages jusqu'à ce jour sera remboursée à tous les titulaires auxquels la médaille a été attribuée depuis le début des hostilités.

A ce sujet, il est rappelé que le prix de la médaille militaire qui était (écrin et ruban compris) de 8 fr. 50 jusqu'au 20 novembre 1917, a été porté par une décision de cette date à 8 fr. 75, puis à 9 fr. 05 par une nouvelle décision du 8 janvier 1918.

Les remboursements auront lieu, suivant la situation actuelle des intéressés, conformément aux prescriptions énoncées dans l'avis ci-après.

Les directeurs de l'intendance me feront parvenir le plus tôt possible, à cet effet, une demande de fonds au titre du chapitre 40 bis (exercice 1918).

Ils donneront aux prescriptions qui précédent la publicité nécessaire, par l'insertion *in extenso* ou par extrait, dans la presse locale, de l'avis ci-dessous, dont ils demanderont aussi aux préfets l'insertion *in extenso* dans le *Recueil des actes administratifs* de leur préfecture.

En ce qui concerne les médaillés décédés :

a) La valeur de l'insigne sera mandatée au profit de leurs héritiers, sur leur demande justifiée, adressée au sous-intendant militaire de leur résidence ;

b) Le montant des arrérages retenus aux héritiers comme n'atteignant pas la valeur de l'insigne dont les médaillés étaient redéposables (application de la circulaire du 1^{er} avril 1915, dernier paragraphe, *B. O.*, s. p., p. 135) sera, sur la demande des héritiers en la même forme, mandaté aussi par le service de l'intendance à leur profit.

Les dispositions qui précèdent, publiées au *Journal officiel* et insérées au *Bulletin officiel* du ministère de la guerre et dans la presse locale ainsi qu'il est dit ci-dessus, seront notifiées, en tant que besoin, par le commandement et les directeurs des services, aux corps et services qui n'auraient pu en avoir connaissance par ces publications.

Georges CLEMENCEAU.

Un ban pour Monsieur le Ministre !

Mariages et naissances

Mariages

Le mariage de notre camarade *François Montfort* avec Mlle *Augustine-Joséphine Bertrand* a été célébré à Angers, le 19 janvier dernier.

Le mariage de notre camarade *Erbettera* avec Mlle *Rose Denoual* a été célébré le 18 mai.

Notre camarade *Moussay* nous annonce que son mariage avec Mlle *Marie-Céline-Joséphine Moulé* a été célébré le 30 juillet, à Martigné (Mayenne).

Notre camarade *Auguste Garceau* nous annonce que son mariage avec Mlle *Jeanne Degardin* a été célébré le 10 août, à St-Elôï (Nièvre).

Le mariage de notre camarade *Charles Satgé* avec Mlle *Marthe Rouquette* a été célébré à Albi, le 10 août.

Notre camarade *Doiteau* nous annonce que son mariage avec Mlle *Georgette Barré* a été célébré le 20 août.

Notre camarade *Auguste Malésieux* nous annonce que son mariage a été célébré à Caluire, le 22 août.

Notre camarade *Henri Laboulaïs* nous annonce que son mariage avec Mlle *Marguir* a été célébré le 22 août, à Caluire (Rhône).

Notre camarade *François Veyssiére* nous annonce que son mariage avec Mlle *Marie Condamine* a été célébré à Champagnac-la-Prune (Corrèze), le 24 août.

Notre camarade *Georges Poirson* nous annonce que son mariage avec Mlle *Edwige Pasquier* a été célébré le 29 août, à Villeurbanne (Rhône).

Notre camarade *Marceau-Charles Flandre* nous annonce que son mariage a été célébré le 4 septembre.

Notre camarade *Léon Faille* nous annonce que son mariage avec Mlle *Lucie Courtois* sera célébré à Saint-Denis, le 16 septembre.

Naissances

Notre camarade *Louis Carudel* et Mme *Carudel* nous annoncent la naissance de leur fils.

Notre camarade *Dimitrieff* et Mme *Dimitrieff* nous annoncent la naissance de leur fille *Suzanne-Mélanie*, née à Cannes, le 21 juillet.

Notre camarade *Trotel* et Mme *Trotel* nous annoncent la naissance de leur fils *Ernest-Alexis-Marie-Joseph*, né le 24 juillet 1918, à Corseul (Côtes-du-Nord).

Notre camarade *Morineau* et Mme *Morineau* nous annoncent la naissance de leur fils *Gabriel-Pierre*, né le 1^{er} août 1918, à Lafleur, commune de Puch (Lot-et-Garonne).

NOTRE CAISSE

En caisse au 31 juillet	162.308 8
Reçu du 1 ^{er} au 31 août	16.670 5
TOTAL	178.978 8
Dépenses du 1 ^{er} au 31 août	10.044 9
EN CAISSE au 31 août	168.933 9

Voici deux bien jolies lettres, accompagnant des offrandes, et que je me borne à citer. Elles iront, toutes seules, au cœur de chacun :

RÉSERVE GÉNÉRALE D'AVIATION

ANNEXE N° 2

Moissy-Cramayel, le 20 août 1918.

Le Capitaine Gautier, commandant l'Annexe N° 2 de la R. G. A., à M. Brieux, président de l'Œuvre des Soldats Aveugles, Paris.

Monsieur,

Veuillez trouver ci-inclus un mandat de cent francs pour votre Œuvre si intéressante des Blessés aux yeux. Cette somme est le montant d'une quête faite au cours d'une matinée récréative organisée par mes poilus.

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées

Signé : GAUTIER.



Pont-Saint-Esprit, le 8 août 1918.

Monsieur Brieux,

Le maréchal des logis Louis Saurel, du 9^e cuirassiers à pied, vous adresse la somme de cinquante francs de sa médaille militaire pour les soldats blessés aux yeux.

Et vous prie d'agréer toute son admiration pour votre œuvre.

Tout soldat blessé aux yeux qui s'établira, à Paris ou en province, aura droit à une

ABONNEMENT GRATUITE.

Notre Syndicat professionnel

Je continue à publier — sans commentaires quant à présent — les très intéressantes lettres reçues sur ce sujet.

Lyon, 353, avenue Jean-Jaurès.

Le 14 août 1918.

Cher Maître,

Dans une circulaire répandue parmi nos camarades, pour leur faire part d'un projet de nouvelle association dont il a, je crois, été question dans le *Journal des Blessés aux Yeux*, on lit :

« Les congrès de mutilés travaillent sans notre concours ; tous ceux qui ont pris la parole en notre nom dans ces congrès, l'ont fait sans mandat d'aucune sorte. Dans leur ardeur à bien faire, ont-ils toujours été en possession d'une documentation suffisante pour traiter des questions délicates et ne pas risquer de nuire à la cause qu'ils devaient défendre ? »

Je suis surpris et je regrette à mon tour, de trouver une aussi insuffisante documentation chez ceux qui se donnent mission d'éclairer nos camarades en reprenant un projet dont vous m'avez vu moi-même un ardent partisan. Il est indispensable que, d'une part, nos camarades sachent qu'on ne jongle pas avec leurs intérêts, et que, d'autre part, ceux qui ont reçu mission de faire aboutir les desiderata des congrès de mutilés, ne voient pas jeter le doute sur l'opportunité des vœux exprimés en faveur de nos camarades blessés aux yeux, ce qui, du même coup, leur ferait douter de l'ardeur avec laquelle ils doivent les soutenir. Aussi, vous seriez-vous profondément obligé de vouloir bien publier une petite mise au point sur la façon dont les intérêts de nos camarades blessés aux yeux ont été représentés aux congrès de mutilés.

Il y a eu jusqu'ici deux congrès de mutilés : le premier, en novembre 1917, ne fut, pour ainsi dire, que la préparation du second, qui s'est tenu à Lyon les 24, 25 et 26 février de cette année. Les seules personnes qui ont parlé au nom des blessés aux yeux sont : M. Petitdidier, aveugle de guerre, représentant de commerce à Remiremont, et président d'une association

de mutilés de sa ville ; Masselier, que connaissent déjà les lecteurs du *Journal des Blessés aux Yeux*, et délégué par une association de mutilés de la région parisienne ; et moi-même. Il ne m'appartient pas de juger notre compétence, mais ce que je dois dire, c'est qu'en cela j'avais mandat de la section des aveugles de l'*Amitié des Aveugles de France*, inscrite et affiliée à l'*Union Fédérale des Associations de Mutilés*, née dudit congrès. Pour ne parler que de la filiale de Lyon, que j'ai l'honneur de présider, cette section compte plus de 60 membres blessés de cette guerre, pour la seule ville de Lyon.

Quant à la documentation de ceux qui ont parlé en faveur des blessés aux yeux, je ne la comparerai pas à celle de leur critique, que je connais personnellement et que j'estime beaucoup ; je serais en effet navré de lui être désagréable. Cependant, je ne puis laisser croire à nos camarades qu'on a pu nuire à leurs intérêts en voulant les défendre. Qui donc pourrait estimer qu'il n'y a pas intérêt à ce que :

Soient ouverts aux aveugles de la guerre, tous les emplois dépendant de l'Etat, des départements ou des communes, qui leur sont déjà ou pourraient leur être ultérieurement rendus accessibles et que soit modifié dans ce sens le décret du 14 juillet 1916.

A ce que : soit réservée aux aveugles de la guerre, une partie des commandes de brosses et de balais des administrations publiques ;

A ce que : la nouvelle loi sur les pensions (actuellement devant la commission du Sénat), admette la définition suivante : « Est considéré comme aveugle, tout militaire atteint d'une infirmité visuelle qui ne lui permet pas d'entreprendre un travail où la vue est indispensable. (Ceci pour ceux qui ont plus de 1/20 de vision et qui, cependant, sont incapables d'entreprendre un travail de voyants).

A ce que : Soit accordée aux aveugles

Notre Syndicat professionnel

et, en général, aux grands mutilés ne pouvant voyager seuls, la gratuité du transport sur les compagnies de transports en commun.

A ce que : en raison de leur fragilité, soit augmenté le nombre des pièces de prothèse oculaire allouées chaque année.

Ce sont pourtant là les vœux que le Congrès s'est engagé à soutenir, pour ne parler que de ceux intéressant tout spécialement nos camarades.

Qui donc peut dire que ces vœux ne sont pas l'expression de la pensée de tous ? Ils furent d'ailleurs, quand cela fut nécessaire, appuyés de l'appréciation de sommités médicales compétentes.

Que dans ces quelques lignes, les lecteurs n'essaient de voir trace d'acrimonie, ou même d'une simple justification dont je n'ai nul besoin. J'ai simplement voulu saisir cette occasion de dire à nos camarades quelques mots du Congrès des mutilés, et les rassurer sur la façon dont leurs intérêts y ont été représentés. Je ne veux surtout pas oublier de dire à tous, toute la touchante sympathie avec laquelle furent accueillies par l'unanimité des mutilés, les revendications de leurs camarades blessés aux yeux.

Je vous prie d'accepter, etc.

Lieutenant G. MULLER,
Ingénieur,
Président de la filiale de l'Amitié des
Aveugles de France, à Lyon.

Paris, août 1918.

Mon cher camarade,

Depuis longtemps nous avons tous senti la nécessité d'une Société réunissant les Aveugles de Guerre. De votre côté, vous avez dû constater que les autres mutilés n'ont pas attendu que quatre années se soient écoulées pour créer des syndicats, des mutuelles, etc... qui agissent efficacement dans l'intérêt de leurs membres participants.

1^o Du côté des Aveugles de Guerre, rien n'a été fait. Sans doute il existe des groupements comptant parmi leurs membres des Aveugles de Guerre. Mais ces Sociétés

ne peuvent parler en notre nom ; les unes ne comptent pas exclusivement des blessés, et leurs intérêts ne correspondent pas exactement aux nôtres ; les autres, avec un Comité fondé avant la Société elle-même, veulent faire une œuvre de bienfaisance, et c'est là une voie dans laquelle nous ne devons pas nous engager.

2^o Il faut qu'à bref délai notre groupement soit constitué et désigne lui-même ses représentants. Les Congrès de mutilés traînent sans notre concours ; tous ceux qui ont pris la parole en notre nom dans ces Congrès, l'ont fait sans mandat d'aucune sorte. Dans leur ardeur à bien faire, ont-ils toujours été en possession d'une documentation suffisante pour traiter des questions délicates et ne pas risquer de nuire à la cause qu'ils voulaient défendre ?

3^o Nous devons unir nos efforts pour tâcher de réaliser la cohésion si désirable entre toutes les œuvres s'occupant des soldats blessés aux yeux, et les écoles chargées de les rééduquer. La bonne volonté, le désir de bien faire chez ceux qui ont assumé la lourde tâche de nous venir en aide, ne suffisent pas toujours. Il est nécessaire d'y ajouter une expérience que donnent seules les circonstances qui ont entraîné notre cécité. N'y a-t-il pas assez de compétences parmi les Aveugles de Guerre, pour agir directement auprès des pouvoirs publics, et documenter l'opinion sur nos besoins et nos capacités ? C'est en effet à nous qu'incombe le devoir de réunir les personnalités industrielles et financières dont l'expérience et les conseils éclairés nous permettront de trouver dans le travail, le réconfort et la sécurité auxquels nous avons droit.

4^o Les œuvres ne dureront pas éternellement. Il faut songer à nous armer contre la concurrence ; il n'existe qu'un moyen : la création de syndicats professionnels permettant l'achat en gros des matières premières, et la réduction des frais généraux dans la vente des produits fabriqués.

A ce propos, notre camarade le sous-lieutenant Chouinet avec lequel je suis en parfait accord, a détaillé dans le « Journal des Blessés aux Yeux » (juin 1918) un pro-

jet dont l'idée première lui revient, et dont la mise au point me paraît absolue. Il faut nous employer à le réaliser promptement, et il faudra l'effort de tous pour lutter contre les difficultés matérielles créées par la guerre elle-même.

Si vous partagez ces idées qui sont celles de tous les officiers et soldats aveugles que j'ai pu consulter, envoyez nous, cher camarade votre adhésion à l'Union des Aveugles de guerre (U.A.G.). Notre groupement une fois formé, désignera lui-même ses représentants et il ne peut, dans les conditions où il se crée, que réunir les sympathies agissantes de tous ceux qui veulent le bien des Aveugles de la guerre.

Aspirant O. BOURGUIGNON,
En rééducation au Phare de France,
14, rue Daru, Paris-8^e.

Cher monsieur Brieux,

... Mon attention a été particulièrement attirée sur la lettre de M. le lieutenant Chouinet dans laquelle il parle de créer un syndicat professionnel. Laissez-moi le féliciter d'abord de la bonne inspiration qu'il a eue, seulement je trouve que ce but sera difficile à réaliser, car s'il n'était question que de fonder un comité ou un entrepôt de matières premières où l'on pourrait fournir les matières à l'aveugle de guerre dans de bonnes conditions, ce serait une chose assez appréciable. Car, nous, tous blessés pour le même droit ont été répartis dans diverses contrées de la France pour faire leur rééducation à la charge de l'Etat, puisque un décret les oblige à séjourner pendant un an dans une école professionnelle.

Beaucoup de nos chers camarades privés des deux membres, n'étant pas réformés ont dit ceci : « Pour nous, qu'importe de travailler, l'Etat nous doit une pension et je ne professerai pas le métier que je dois apprendre ».

M. le lieutenant Chouinet ne l'a pas prévu ainsi ; car beaucoup de nos camarades qui sont passés dans les écoles n'ont pas profité en grand nombre des leçons qu'on leur a

Notre Syndicat professionnel

données ou qui n'ont pas terminé leur apprentissage ne croyant pas se trouver dans le besoin d'exercer et aujourd'hui, soit la cherté des vivres, soit les charges de famille, se voient obligés de pratiquer le peu qu'ils ont retenu. Ce qui fait que son travail pourrait porter atteinte à l'ouvrage du bon ouvrier qui, pendant sa durée légale, a sans cesse cherché à améliorer son sort.

Je crains fort qu'en réunissant les aveugles de guerre pour l'achat des produits fabriqués, nous fassions faute ou bien il faudrait que tous les syndiqués soient munis d'un certificat ou brevet de capacité délivré avec attention qui établirait qu'ils sont des travailleurs finis et que leurs articles peuvent être présentés dans n'importe quelle maison de commerce que ce soit.

A la tête de ce syndicat, nous aurions besoin d'avoir un directeur comme notre bon papa Monsieur Brieux, si plein de dévouement, de sympathie et de justice ; nous pourrions accepter bien volontiers toutes les conditions, car nous savons par expérience l'attention bienveillante qu'apporte notre cher protecteur à nous, blessés aux yeux.

Veuillez agréer, etc.

PRADEL Pierre, PRADEL René.

Le 14 août 1918.

Cher monsieur Brieux,

Je suis très heureux de votre bonne idée, et de mes camarades, de nous avoir fait connaître la nécessité de nous former un syndicat ; je vous dirai que je suis très content, et que vous pouvez unir ma signature à celle de mes camarades.

Mon métier va très bien, et je suis très heureux parmi les miens.

Recevez, etc.

Votre reconnaissant

Lucien MICHOT,
32^e d'infanterie,
Chaisier-brossier à Donzy (Nièvre).

Notre Syndicat professionnel

Cannes, le 22 Juillet 1918.

Cher monsieur Brieux,

Un peu tardivement, je réponds à votre idée de syndicat professionnel ; la faute en incombe à mon changement de domicile.

Oui, il nous faut un syndicat ; c'est le grand idéal de tous ceux qui, comme moi, exercent à leur compte un petit métier d'aveugle, et je crois que la majorité des rééduqués va aux petits métiers.

Ce syndicat nous sera un précieux auxiliaire. Nous ne serons plus écrasés par les frais généraux, nous ne serons plus dominés par les grandes usines qui font des brosses à des prix dérisoires en un mot, il nous permettra d'avoir un atelier prospère et nous ne craindrons pas de nous lancer dans les entreprises.

Loin de moi l'idée d'exclure les aveugles civils. Ces frères d'infortune nous ont montré un bel exemple de solidarité et de fraternité ; c'est grâce à eux que nous maintenant nous avons un nouveau métier, Gardons-les ; l'avenir nous dira si nous faisons mal. Quant à leur autorité auprès des pouvoirs publics, en auront-ils besoin ? Les soldats aveugles sont-ils supérieurs en nombre aux aveugles civils ? Si oui, il me semble que nous ne manquerons pas de défendre les intérêts du syndicat auprès de ces pouvoirs.

Pour nos intérêts personnels, il est évident que les civils ne seront pas intéressés.

Le Directeur ? demandez-vous ? Moi, je pense à deux directeurs, un aveugle et un voyant. Lesquels seront-ils ? Deux compétents et débrouillards aveugles civils ou militaires, et une personne voyante s'occupent ordinairement de ces infirmes. Monsieur Brieux, vous nous connaissez tous. Vous savez et ce que nous faisons, et ce que nous faisions avant la guerre. Vous savez nos aptitudes, et vous connaissez les techniciens. Il ne vous sera pas difficile de trouver dans notre clan les hommes capables de diriger une union. Faites une sélection, publiez-la et faites un vote.

Enfin, j'attends le sort de cette bonne idée.

A. GRATTEPAIN,
145, route de Grasse, à Cannes (A.-M.).

— 8 —

Montpellier, le 22 juillet 1918.

Cher monsieur Brieux, je suis tout à fait partisan de la création d'un syndicat d'aveugles de guerre, car je trouve qu'une association dans le sens que vous nous exposez dans le *Journal* de mai est de toute nécessité, et je pense qu'à cet effet il serait bon de réaliser quelques-unes des idées du lieutenant Chouinet, que l'on trouve dans un article très intéressant du *Journal* de juin, où il nous parle d'une association dite : Union des Aveugles de la Guerre qui nous grouperait tous sans distinction de métier et dont le syndicat des aveugles de la guerre dépendrait.

Tous réunis par cette association, cela éviterait à beaucoup d'entre nous de chercher à faire partie d'autres Sociétés de Mutilés qui, à mon avis, ne présentent que très peu d'intérêt aux soldats aveugles.

Quant aux aveugles civils, la question est bien délicate ; mais non seulement, comme le pensent certains de mes camarades, nous ne devons rien faire qui soit susceptible de leur nuire, mais nous devons leur tendre la main dans leur très grand malheur en les aidant dans la mesure du possible, et en les faisant bénéficier des avantages que nous procurera notre syndicat ; et ainsi, nous remplirons un grand devoir dont la société ne s'est pas acquittée à leur égard, parce qu'elle ne les connaissait pas, mais nous lui apprendrons à les connaître, et nous ferons que leur misère soit soulagée, de même que celle des malheureux qui sont appelés à subir notre pénible infirmité.

Veuillez agréer, etc.

A. MORIN-LACOTAS.



Brest, 31 juillet 1918.

Mon cher monsieur Brieux,

... Je tiens aussi à vous féliciter pour votre inlassable dévouement pour nous dans votre projet de coopérative, ce qui serait le rêve, et je souhaite de tout cœur que vos efforts soient couronnés de succès et dans le plus bref délai.

Pour notre plus grand bonheur, plus

Notre Syndicat professionnel

d'ennui de la vente, ce qui est tout dans les débuts d'un commerce.

Maintenant, au sujet de notre fusion avec les camarades aveugles civils, pour ma part, je ne vois aucun inconvénient, au contraire, ce geste serait même très humain, car la plupart de ces camarades ont acquis le métier de brossier, et se verrait privés de travail dès que notre groupement fonctionnerait, ce qui serait regrettable ; aussi, pour l'éviter, le seul remède est de les admettre parmi nous.

Maintenant, il nous reste la question des aveugles civils qui sont patrons et qui emploient la main-d'œuvre féminine ; pour ce cas, il y aurait la question de savoir si, pour faire partie de notre groupement, ils doivent renoncer à être patrons, ou s'ils peuvent continuer à employer des ouvrières tout en faisant partie du groupement.

Enfin, pour cette question, pour le moment, elle n'est que d'ordre secondaire ; le principal, c'est de nous réunir le plus possible et de faire tous nos efforts pour mettre la machine en marche, et il n'y a pas de doute qu'elle ne réussisse, car nous avons heureusement beaucoup de mains qui nous sont tendues et prêtes à tous les sacrifices pour nous. donc vous, monsieur Brieux, vous avez l'honneur d'être à la tête de cette belle phalange de typhophiles.

Je termine en vous priant d'agrérer, etc.

Jean QUEMENER,
26, rue Arago, Brest.



45, rue Lecourbe (XV^e).

Monsieur Brieux,
26, rue Victor-Macé, Paris.

Cher monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le premier article du n° 19 du *Journal des Soldats blessés aux yeux*, et je comprends votre préoccupation pour l'après-guerre.

C'est aussi celle de la Société des ateliers d'aveugles. Vos aveugles de guerre auront en vous un zélé et

puissant avocat ; mais les autres ? Il faudrait cher monsieur, les faire entrer dans le syndicat que vous rêvez de créer et qui pourra devenir la force de demain.

Après la guerre, nos chers soldats quitteront l'uniforme et reprendront leurs occupations du temps de paix, dans la mesure du possible ; ils se retrouveront aux champs, à l'atelier, à l'usine avec les civils desquels ils ne se distingueront plus que par le ruban de gloire et de vaillance gagné au prix de tant d'héroïsme que notre reconnaissance ne pourra jamais nous faire oublier.

Pourquoi n'en serait-il pas de même dans la grande famille des aveugles ? Pourquoi nos chers blessés aux yeux ne fraterniseraient-ils pas avec leurs frères civils et malheureux sans leur faire trop sentir qu'ils sont « des parents pauvres » ? pourquoi ne leur ouvriraient-ils pas, toutes grandes, les portes de leur syndicat en les faisant bénéficier de tout ce que la sympathie mondiale et votre ténacité leur auront accordé ?

L'expérience des plus satisfaisantes qu'à tentée la Société des ateliers d'aveugles, de réunir dans un même atelier les aveugles de guerre et les aveugles civils vous prouve que cette fraternisation n'est pas un leurre, et je pourrais vous citer plusieurs cas où le soldat blessé aux yeux a pris avec cœur la défense de son camarade civil ; et réciproquement, nos civils n'ont jamais fait allusion avec amertume à la sympathie toute particulière et aux pensions qui allaient à leurs frères glorieux alors qu'on rognait bien injustement leur part et qu'on les privait même de leur assistance obligatoire, sous le prétexte qu'ils

— 9 —

gagnaient 2 francs 50 par jour ! Vous craignez « quelque diminution dans l'autorité que devra posséder ce Syndicat auprès des pouvoirs publics pour la défense des intérêts spéciaux des soldats réformés ? »

En temps de guerre, cette crainte se justifie pleinement ; mais lorsque ce cataclysme effrayant que nous traversons aura cessé pour faire place à la paix tant désirée, je ne crois pas que cette crainte puisse subsister.

Il me semble que la création de deux Syndicats serait des plus néfastes aux aveugles civils. Depuis le début des hostilités, ces malheureux ont été délaissés, mis de côté absolument, toutes les sympathies se sont dirigées naturellement vers nos chères victimes de la guerre. Deux Syndicats achèveraient cette scission et rendraient plus misérable encore le sort des aveugles civils, même si ces deux Syndicats avaient un semblant d'union comme producteurs.

Il y a actuellement beaucoup d'aveugles (trop peut-être) qui ont appris la brosserie. Il y en a fort peu qui ne vivent que de ce métier, tant la concurrence a été de tout temps âpre et difficile.

En 1909, une circulaire fut envoyée à environ 300 aveugles, qui avaient fait leur apprentissage à l'Ecole Professionnelle de la Société des Ateliers des Aveugles, afin de connaître la situation de ces malheureux.

De cette petite enquête, on peut déduire que 10 000 de ces aveugles arrivaient à grand'peine à se suffire et que 60 000 avaient délaissé leur métier de bressier ; la plupart, trop isolés, n'ayant pu se créer une clientèle et écouter leurs produits, étaient retombés dans la mendicité, à la charge de la collectivité.

Ce pourcentage n'a guère changé si actuellement, dans le bouleversement général causé par la guerre, certains brossiers aveugles pourraient avoir une bonne clientèle, il ne peuvent profiter de l'absence de leurs concurrents voyants, arrêtés qu'ils sont par le manque de matière premières.

Il faudrait à nos brossiers aveugles qui vont se retrouver demain devant la concurrence de la main-d'œuvre voyante, un centre unique, une Société, un Syndicat si vous voulez, peu importe le nom, qui prendrait en main leurs intérêts, leur procurerait au prix de gros, les matière premières dont ils auraient besoin quelle que soit la quantité demandée ; leur créerait des débouchés, leur procurerait des clients, organiserait (pour ceux qui n'auraient pas l'initiative ni les qualités nécessaires pour réussir isolés) des ateliers régionaux à la tête de chacun desquels seraient placés un Directeur technique et typhophile.

La cohésion de toutes les Sociétés d'Aveugles — si elle pouvait se faire — apporterait un appoint important à ce groupe central, tant par leur expérience acquise, que par la contribution qu'elles pourraient apporter dans la constitution de l'important capital nécessaire à cette nouvelle association.

TH. FREYSSINIER.

Le Journal des Blessés au Yeux n'est pas mis dans commerce ; il est adressé ces blessés et aux personnes qui s'intéressent à eux.

Lettres de nos camarades

« Jamais je n'aurais cru cela ! »

Laval, le 9 juillet 1918.

Monsieur,

Voici un mois que je me suis installé 18, rue de la Providence, à Laval. J'ai attendu ce temps pour bien vous donner des nouvelles de ma nouvelle situation.

Eh bien ! Monsieur Brieux, je me trouve très heureux, bien installé par les soins du Comité, et le travail commence à me venir, me trouvant comme peu à peu. A Laval, on reste étonné, et l'on dit jurement à ma femme : « Jamais nous n'aurions pensé qu'un aveugle pourrait travailler ainsi. » En me regardant, on me dit aussi : « Il n'a l'air aucunement embarrassé. » Je suis tout habitué dans ma nouvelle demeure, je vais et viens sans aucune aide, et ce matin encore, j'ai scié du bois et bien des petites choses encore que ma femme hésitait à me faire faire, et nous ne sommes pas à plaindre. Aussi, monsieur Brieux, conserverons-nous l'habitude de vous envoyer de nos nouvelles ainsi qu'à M. Monthus, médecin-chef de l'Ecole de Chartres, de qui nous gardons bon souvenir.

Je dois dire que j'ai reçu un excellent petit couteau ; de cela aussi je suis très heureux, car mon travail se fait bien régulier, moi qui me désolais d'avoir le cafard pendant mes treize mois de captivité en Allemagne ; on me disait bien que je retravaillerais, mais je ne m'en faisais aucune idée, disant qu'à mon âge (trente-neuf ans), je ne pourrais plus rien apprendre, et que certainement, je n'aurai pas la patience, et maintenant, quelle comparaison avec mes idées d'autrefois. A mes moments perdus, je pratique le Braille ; plus d'ennui : les jours s'écoulent rapidement, ma femme travaillant avec moi, tous deux, nous nous surprenons bien des fois à chanter ensemble. Ce matin j'ai reçu la visite d'un ami nouvellement rapatrié d'Allemagne, parmi ceux des premiers de 1914 ; cela m'a fait plaisir, et lui-même n'en revenait pas de ma mine et de mon travail. Il ne faisait que répéter : « Non, jamais je n'aurais cru

cela ! » Et grâce à votre grande œuvre. Aussi veuillez croire toujours en notre grande reconnaissance.

Agréez, etc.

GUENIER.

18, rue de la Providence, Laval.



Apprenez plusieurs métiers !

Lannion, le 6 juillet 1918.

Cher Monsieur Brieux,

Je vous fais connaître l'état de notre santé qui est toujours bonne, espérant que la vôtre est toujours de même.

Cher Monsieur Brieux, mon travail de vannerie marche bien, mais les brosses ne marchent pas du tout ; nous avons été dans tous les magasins de Lannion et il n'y en a pas un qui a pitié des malheureux de la guerre ; ils ont leurs brosses des fabriques, et ils les ont à meilleur marché.

Heureusement que j'avais appris plus d'un métier, alors quand même j'ai du travail un peu : quand j'ai pas sur l'un, j'ai sur l'autre, alors ça me distrait.

Cher Monsieur Brieux, dites à mes camarades qu'ils apprennent plus d'un métier, car avec un on ne peut pas y arriver au prix où est la vie.

Recevez, etc.

Toudic.



« Je vend aux petits commerçants. »

Saint-Evarzec, le 3 juillet 1918.

Monsieur Brieux,

... Je suis toujours chez mes parents, qui tiennent une petite ferme. Mon père est déjà vieux ; il a 68 ans ; mes autres grands frères sont aussi partis à la guerre. Je tâche d'aider de mon mieux mes autres jeunes frères dans les travaux de la ferme ; je peux faire encore beaucoup d'ouvrages ; même en compagnie de mes frères, je mets encore la main presque à toutes les pâtes ; puis, les jours où l'on est moins pressé d'ouvrages agricoles, et le soir quand nous avons fini de bonne heure à la ferme, je fais

Lettres de nos camarades

des brosses que je trouve à vendre facilement chez les petits commerçants du voisinage ; j'ai aussi remballé beaucoup de chaises, qu'on m'envoie de tout l'entourage, ce qui me fait trouver mon temps trop court, et gagner en même temps quelque petit pécule, du moment que pour le remballage, je trouve à me procurer toutes les matières premières chez moi, telles que glaïeul et paille, et pour la brosse, je trouve à acheter à bon compte dans les environs la soie de cochon ainsi que du crin des queues de chevaux, qui, quand ils sont bien nettoyés et bien choisis, font des brosses superbes.

Agreeez, etc.

Laurent CALVEZ,
à Saint-Evarzec (Finistère).



« Se contenter d'un petit bénéfice. »

L'Arbresle, le 7 juillet 1918.

Cher Monsieur Brieux,

Mardi dernier, je suis allé au marché, j'ai bien réussi. En outre, j'ai vendu en gros à divers épiciers pour 140 fr. de marchandises. Grâce à la commande que j'attends incessamment, je pourrai avoir du choix.

Je m'étais lancé dans une affaire avec un voyageur qui habite Grigny ; il devait placer ma marchandise en demi-gros. Je lui avais fourni des échantillons. Il m'a fait une commande et plusieurs autres, malheureusement, il m'est impossible de continuer, car je lui ai fait trop bon marché, je n'avais pas prévu qu'il fallait avoir en outre de mon bénéfice celui du courtier et celui du revendeur, et aussi port, emballage, frais de correspondance, etc., à ma charge ; il veut avoir des balais 24/5 à 24 francs la douzaine, éviers à 1 fr., brosses cintrées coco et tampico à 0 fr. 60, etc. Pour faire cela, il faudrait un grand assortiment et un peu de stock. Je préfère vendre moi-même directement ; j'y trouve un beau bénéfice ; ma petite clientèle augmente de jour en jour. J'ai installé un atelier chez moi avec rayons, établi, tables et tout soigneusement rangé. J'ai acheté une charrette pour faire les marchés.

Les habitants qui, beaucoup, ne savaient pas que je faisais de la brosserie, me regardent travailler et sont étonnés de me voir faire du si beau travail. A présent c'est à qui m'apportera qui une brosse, qu'un balai à remonter, que je m'empresserai de faire de suite, heureux de me contenter d'un petit bénéfice afin de satisfaire mes clients et de me faire connaître enfin, après seize mois de résidence. Il est vrai qu'à présent, le départ des brossiers aveugles civils me fait beaucoup de bien.

Comme vous le voyez, cher monsieur Brieux, me voilà bien lancé ; grâce à vous je pourrai éléver ma nombreuse famille. Nous sommes bien heureux de travailler, grâce à vous qui nous avez si bien occupé et sorti de nos peines. Votre nom ne sera jamais oublié en notre modeste intérieur, et nous apprendrons à nos enfants à vous aimer.

Vos dévoués et reconnaissants.

M. et M^{me} BLOT,
à L'Arbresle (Rhône).



« On peut encore être heureux. »

La Gagnerie, le 19 juillet 1918.

Mon bon monsieur Brieux,

Père des aveugles,

C'est avec le plus vif plaisir que je vous écris ces quelques mots, car après beaucoup d'inquiétudes, je suis parvenu à gagner la bonne fortune du public qui depuis quelques mois m'offre gentiment du travail.

J'ai donc, Monsieur Brieux, chassé de chez moi ce satané cafard ; j'espère qu'il ne reviendra jamais. Je suis certain que tous les camarades en ont fait de même, et désirent vivement que tous les nouveaux blessés suivent cet exemple. Le chemin de suivre leur paraît fermé, mais un peu de courage et d'énergie les sortiront des ténèbres où ils sont plongés.

Dans quelques mois seulement, ils (venant en petite vitesse) nécessaires à verront clair par l'étude du Braille, et seront déjà des ouvriers dans le métier, et nous arriveront avec des retards qu'ils auront choisi eux-mêmes ; par là, il supportables. Depuis quelque temps, ce mode de transport ne nous est plus permis ; il est vrai que la difficulté a été tournée, et

tents de leur sort, et ne voudraient pour rien au monde s'entendre dire qu'ils sont capables de rien.

Encore une fois, monsieur Brieux, dites-leur qu'ils peuvent encore être heureux.

Bien le bonjour et au revoir.

Simon VAREILLE,
à la Gagnerie:



Apprenez plusieurs métiers !

Louvigné-du-Désert, le 1^{er} juillet 1918.

Cher monsieur Brieux,

Je viens de recevoir vos deux lettres. Étant aveugle depuis novembre 1916, j'étais désespéré lorsqu'en juin 1917 je fus dirigé à l'école de rééducation de Saint-Brieuc. Je me demandais ce que j'aurais pu faire.

Mais, par les bons conseils de M. Thomas, directeur, je me mis au travail. J'y ai appris la brosse en chiendent et en crin, et après y avoir passé cinq mois, je suis revenu avec ma tante et à présent je suis satisfait de mon petit métier et j'espère en faire une petite clientèle, aussi j'encourage les nouveaux camarades à se mettre au travail, ils en seront contents lorsqu'ils seront chez eux.

Ma tante étant tombée malade, j'ai été obligé de la quitter pour venir à l'hospice, en attendant l'avenir de me faire une situation.

Ce sera grâce à tous les biensfaits que vous m'avez accordés et je viens avec ma plus grande reconnaissance vous rendre mes plus sincères remerciements.

Au plaisir de vous lire, je cesse de vous écrire.

DENOUAL, Jules.



Une idée au sujet des transports. »

Pendant quelque temps, les matières nécessaires à notre métier, étaient classées en 3^e catégorie, et nous arrivaient avec des retards qu'ils auront choisi eux-mêmes ; par là, il est vrai que la difficulté a été tournée, et

les marchandises précédemment expédiées en petite vitesse sont maintenant expédiées par colis postaux en grande vitesse. Cela serait très bien si, déposées à la gare de départ elles s'acheminaient immédiatement vers leur destination, mais hélas ! que de retards !

Aussi, je viens vous demander, ainsi qu'à tous mes camarades, si l'idée que je vais vous soumettre est juste et réalisable.

Pour les militaires du front, on a créé des locaux spéciaux où les colis postaux sont gardés et expédiés au fur et à mesure de la réception. Pour nous qui sommes des militaires non au front, mais qui y avons été blessés, il me semble que notre droit est aussi grand.

Comme dans le tas, colis n'est que colis, il faudrait à ceux qui nous sont destinés une marque distincte ; par exemple une bande tricolore apposée sur chaque colis ainsi que des instructions ministrielles.

On a souvent dit en parlant de nous que nous avions droit à la reconnaissance et à la sollicitude du pays. Eh bien ! ce n'est pas toute la reconnaissance qu'il nous faut, mais un tout petit peu : c'est surtout une place pour nos colis dans les wagons des Compagnies de chemin de fer.

Antonin ESCUDIE,
ex-sergent au 2^e génie,
brossier à Nivelle, par Montauban (T.-et-G.).



Il voulait en finir avec la vie !

Montignac, le 30 juin 1918.

Cher monsieur Brieux,

Je voudrais vous dire aujourd'hui combien je vous dois de reconnaissance d'avoir suivi vos bons conseils quand j'ai eu pris connaissance des « Lettres » que vous m'avez fait parvenir, alors que jusqu'à ces jours, j'ignorais qu'il y avait des aveugles civils qui gagnaient leur vie par le travail. Après avoir lu vos lettres, Monsieur Brieux, les idées noires que je me faisais se sont dissipées d'un seul coup, car j'avoue que j'avais des moments où j'aurais voulu en

finir avec la vie, mais quand je me suis bien fait expliquer ces lettres, je me suis dit d'un seul coup : Voilà qui se présente à temps.

Je me suis dit : Tu as une femme, tu n'as pas le droit de te plaindre, puisqu'elle et tes deux enfants acceptent de grand cœur l'infirmité qui vient de te frapper. Tu dois vivre pour eux. Je vous le répète encore, vos lettres m'ont rendu à la vie.

Je ne saurais vous expliquer combien peu de temps après mon arrivée au Phare de Bordeaux, que je me suis trouvé avec une douzaine d'aveugles civils, que j'ai constaté qu'ils gagnaient leur vie par leur travail, le courage me revint vite en me disant : « Mais toi, en plus tu auras une petite pension. Donc, la vie est possible, tu ne seras à la charge de personne. »

Cher monsieur Brieux, dans votre journal de mai, vous parliez du sort des civils aveugles. Je ne saurais vous expliquer encore ce que mon esprit loyal ressent pour eux. Nous, pensionnés, nous sommes devenus de grands concurrents pour eux ; aussi, je désirerais qu'on fasse quelque chose pour ces braves travailleurs ; ils le méritent ; ils voudraient bien avoir participé à la guerre comme nous et avoir eu bonne vue. Or, puisqu'il arrive souvent, ainsi que j'ai pu le constater, que quelquefois ils ont du chômage par rapport à nous, on doit faire quelque chose pour eux, car j'aime les travailleurs.

Tâchez d'obtenir qu'il ne soit plus fabriqué de brosses par les prisonniers ; c'est du boulot trop doux pour ces gens-là.

Autre chose que je voudrais bien qu'on fasse comprendre à mes nouveaux camarades, c'est qu'il ne faut pas s'arrêter sur un seul métier, sur-

tout sur la brosse, qui convient mieux pour débuter ; on ne voudrait tous faire que de la brosse ; c'est un tort, car nous pouvons nous trouver dans certaines contrées où nous aurons du mal à y gagner de l'argent à cause des fabriques qui pourront vendre meilleur marché que nous. J'ai appris un peu la vannerie, malheureusement je n'y ai pas sacrifié assez de temps, et c'est, je crois, un des meilleurs métiers. Je vends le peu que je fais sans peine, et on me demande très souvent des genres que je n'ai jamais faits à l'école. Pour la réparation des chaises, c'est là que le boulot rapplique. Or, voyez, mes chers camarades, le travail ne manque pas ; aussi, mes chers amis, je vous conseille à tous de profiter des leçons des professeurs qui sont à votre disposition, et d'employer tout votre temps le plus sérieusement possible à l'école ; oubliez que vous êtes à l'hôpital où l'on est si paresseux ; faites-vous l'idée que vous êtes dans un atelier et que vous devez apprendre tout ce qui est possible car votre avenir en dépend.

Recevez, etc.

Joseph MEYNARDIE,
à Montignac (Dordogne).

LIVRES EN BRAILLE

Si, parmi nos soldats blessés aux yeux, il s'en trouve qui seraient heureux de pouvoir lire en braille des ouvrages d'histoire de l'art, d'archéologie, d'histoire ancienne ou d'histoire naturelle, qu'ils aient l'obligeance de le faire savoir à Madame Maurice Faure, Villa Herman, à Villers-sur-Mer (Calvados), qui se met à leur disposition pour copier l'œuvre de ce genre qui lui sera désignée.

NOTRE NUIT

Elle est terrible cette nuit,
Dont le gouffre profond ressemble à l'Infini ;
Plus d'un brave de nous a sûrement frémi,
Quand il n'eût plus d'espoir de voir l'aube qui suit.

Elle est terrible cette nuit.

Elle est terrible cette nuit,
Quand on ne compte plus qu'un jour elle s'achève,
Et que les noirs soucis nous poursuivent sans trêve,
Comme une ombre s'attache à l'être qui la fuit.

Elle est terrible cette nuit.

Elle est terrible cette nuit ;
Mais elle a cependant, elle aussi, ses beaux songes,
Peuplés d'espoirs permis ou de charmants mensonges,
Qui chassent le cafard et dissipent l'ennui.

Elle est plus douce cette nuit.

Elle est plus douce cette nuit,
Quand on pense à tous ceux, dont les coeurs généreux
Donnent le réconfort aux nôtres douloureux,
Rallument à nos yeux notre étoile qui luit

Dans notre obscure et douce nuit.

Plus douce sera notre nuit,
Quand nos armées rentrant toutes chargées de gloire,
Ramèneront la paix, fruit de notre victoire,
France en lettres de feu, éclairera la nuit

De ceux que la lumière fuit.

Fernand EROUART,
du 8^e d'infanterie.

LA CHASSE AUX CRIQUETS

Depuis quelques jours, les élèves de l'Ecole Supérieure de Rochecorbon se livrent à un jeu sportif très simple et qui dépendant les amuse beaucoup. J'appelle ce jeu la *Chasse aux criquets*.

Les joueurs, sauf un (le chasseur), ont dans une petite latte de bois armée de crans faits avec un couteau et sur laquelle se débrouillent avec une baguette ; ce sont les criquets.

L'habileté du chasseur consiste à s'approcher sans bruit de l'un d'eux et à s'en débarrasser. Les rôles sont alors changés et le « criquet » pris devient chasseur à son tour.

Chaque criquet peut se déplacer à volonté pour éviter le chasseur.

Les quelques observations intéressantes que j'ai faites sont les suivantes :

1^o ce jeu est d'abord un excellent exercice ;

2^o il développe le sens de l'ouïe d'une façon remarquable ;

3^o chaque joueur y adopte une tactique personnelle qui augmente la difficulté et rend le jeu plus attrayant.

Je crois aussi qu'il est bon de s'en tenir à la petite latte de bois à crans, à l'exclusion de tout autre instrument. Avec un peu d'habitude, les joueurs arrivent très bien à discerner ceux de leurs camarades qu'ils ont en face d'eux à la manière dont ils se servent du « criquet ».

Comme conclusion, je dirai qu'il n'y a pas de « cafard » qui tienne devant ce jeu.

E. LEFÈVRE,
Professeur de culture physique
à l'Ecole de Rochecorbon.

Un témoignage de l'étranger

Lettre d'une Américaine

Rochester, New-York, 3 mai 1917.

Mon cher Monsieur Brieux,

Je voudrais pouvoir vous dire quelles furent mes impressions en lisant le *Journal des Soldats Blessés aux Yeux*. Cela serait impossible. La chose la plus frappante est, naturellement, la merveilleuse détermination, le courage et la gaieté qui se dégagent des lettres de chaque soldat. Cela doit impressionner personnellement les hommes d'affaires qui ont souscrit à cette grande charité, et qui reçoivent maintenant 1000 % pour leur argent.

Quant à son effet sur le cœur des gens, il est sans limites et inexprimable. Comme je voudrais pouvoir saisir la main de chacun des hommes dont j'ai lu les lettres, et lui dire quel exemple splendide et quelle émulation il donne au monde entier, et que les vulgaires clair-voyants sont en vérité honteux de leurs... actes, quand ils voient ce qu'il arrive à réaliser, et qui est presque incroyable.

Je ne voudrais pas vous faire penser que cette lettre est un bavardage inutile, et vient de quelqu'un qui sympathise inutilement et ne peut pas comprendre. (Je sais que vous détestez tous la pitié). J'ai été aveugle moi-même. Quand j'étais enfant, j'ai passé plusieurs mois dans une complète cécité et une grande douleur. Je suis très heureuse que cette épreuve me soit arrivée, parce que je comprends clairement qu'elle m'a été envoyée pour me faire comprendre cette affliction chez les autres, et me les faire aider.

Aussi une grande consolation me vint : Quand je fus aveugle, j'appris à jouer du piano « à l'oreille », et par des études postérieures, je dépassai de beaucoup mes compagnes dans cet art. Je pouvais me rappeler les airs instantanément, et jouer n'importe quoi par cœur. Pendant mes études, j'appris à ne compter que peu sur

mes yeux (qui restèrent faibles pendant plusieurs années), parce que cela les épargnait.

J'ai toujours cru qu'une épreuve était suivie d'une consolation, et comme j'espérais que mes chers amis, les soldats blessés aux yeux, recevront chacun en son temps une grande récompense pour ce qu'ils supportent actuellement. Naturellement, après mon expérience personnelle, je ne pouvais manquer de me consacrer cœur et âme à cette grande œuvre pour les soldats aveugles.

J'ai lu pendant deux ans vos lettres, vos articles dans le *New-York Times*, Monsieur Brieux, et j'ai désiré vous envoyer une lettre de reconnaissance et d'admiration pour votre œuvre sincèrement merveilleuse pour les aveugles. Cela a frappé une telle « corde sensible » dans mon cœur.

Avec mes meilleurs souhaits pour le succès de votre œuvre grande et glorieuse.

J'ai l'honneur d'être bien sincèrement

Mary WHITBECK CLARK.

AVIS A LA PRESSE

Ne serait-il pas d'un grand intérêt, vu la pénurie actuelle du papier, de faire appel à tous ceux qui possèdent du papier un peu fort, usagé (feuilles de registres de commerce, sans importance — papiers à dessin d'architecte — catalogues en papier fort, couvertures de vieilles revues, érogognures de papier fort d'imprimeries), pour servir aux aveugles des écoles de rééducation dans l'exercice de l'écriture Braille.